

---

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021**

**Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un**

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni en session restreinte à la salle des fêtes, après convocation légale, en date du quinze janvier.

*Début de la séance : 19H00*

**Membres présents :** MMes & MM. Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT – Dorothee RODRIGUES – Pascale DANIEL – Patrick BERRET – Jean-François FONTROBERT – Anne-Catherine VALETTE -- Alain DUTEL – Véronique MERLE – Julie GUINAND-BOIRON – Sébastien PONCET – Virginie PRIVAS-BREAUTE – Serge CAFIERO – Sophie PIVOT – Gaël DOUARD – Véronique ZIMMERMANN – Arnaud BREJOT – Jocelyne TACCHINI – Dominique HAZOUARD – Dylan MAYOR – Patricia BONNET-GONNET – Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD – Mézian MAHFOUF – Fatira RULLIERE

**Membres excusés et représentés :**

Anne OLTRA donne procuration à Anne-Catherine VALETTE  
Grégory CROST donne procuration à Fatira RULLIERE

**Membres absents :** 0

**Nombre de conseillers**

**En exercice** 29

**Présents** 27

**Votants** 29

*Secrétaire de séance : Pascale DANIEL*

**Délibération n° 01/21**

**Objet : Plan communal de lutte contre les cambriolages**

Où l'exposé de S. PONCET,

Après avoir voté,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'approuver le plan communal de lutte contre les cambriolages tel qu'établi,**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la sécurité publique à signer tous documents y afférents et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en place

A la majorité des membres présents et représentés, 4 abstentions.

**Délibération n° 02/21**  
**Objet : Garantie d'emprunt Habitat & Humanisme**

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 276 325.00€ euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations pour financer l'opération d'acquisition et d'amélioration de 4 logements et d'un local commercial transformé en logement situé 11 rue du château à Mornant.
- d'accepter les caractéristiques du contrat de prêt n° 115597 consenti par la caisse des dépôts et consignations, constitué de 2 lignes de prêts. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante du présent rapport.
- d'accepter la garantie aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 03/21**  
**Objet : Remise gracieuse des loyers d'avril et mai 2020 de la librairie Lulu**

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver cette mesure à caractère économique proposée en réponse de la crise sanitaire en accordant à la librairie Lulu une remise gracieuse des loyers d'avril et mai 2020 pour un montant de 1 058.34 €.
- d'inscrire cette dépense au budget 2021.

- **d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cet effet.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 04/21**

**Objet : Contrat groupe assurance contre les risques statutaires au 1er janvier 2021 –mandat au Centre de gestion du Rhône**

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'accepter les conditions du contrat à venir garantissant la protection sociale du personnel définies ci-dessus.**
- **d'approuve le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers de sinistres par le cdg69**
- **d'autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le modèle figure en annexe**
- **d'inscrit les dépenses correspondantes au chapitre du budget prévu à cet effet.**
- **d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer le certificat d'adhésion avec le cdg69 et CNP Assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 05/21**

**Objet : Recrutement de personnel vacataire**

Où l'exposé de A.C. VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à créer si besoin les emplois vacataires tel que définis.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 06/21**

**Objet : Renouvellement convention du service commun Espaces Verts avec la COPAMO**

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'approuver le renouvellement de la convention du service commun espaces-verts,**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention du service commun, entre la commune de Mornant et la COPAMO, ainsi que tout acte qui serait nécessaire.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 07/21**

**Objet : Subventions associations**

Où l'exposé de D. RODRIGUES,

<b>Associations</b>	<b>Subvention sollicitée</b>	<b>Subvention proposée</b>
ACLAM	500 €	500 €
Ecole de musique	382 €	382 €

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'approuver la répartition des subventions allouées aux associations Mornantaises, au titre de l'année 2021, comme proposé dans le document ci-joint,**
- **de dire que la dépense sera prélevée sur les crédits qui seront inscrits au budget de la commune exercice 2021 – article 6574.**
- **d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 08/21**

**Objet : Solde financement OGEC de St Thomas d'Aquin 2020 et prévisionnel 2021**

Où l'exposé de D. RODRIGUES,

**Dépenses de fonctionnement**

ATSEM	55 975,26 €
Ecole maternelle	7 883,34 €
Ecole élémentaire	12 636,17 €
Charges de personnel	173 261,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>249 756,68 €</b>

**Calcul des dépenses par élève**

Ecole publique	Calcul des dépenses	249 756,68/514	485,91 €
Ecole privée		485,91 * 123	59 766,68 €

**Solde financement 2020**

<b>SOLDE</b>	<b>59 766,68 – 51 798,01 (*)</b>	<b>7 968,67 €</b>
--------------	----------------------------------	-------------------

**Prévisionnel 2021**

Nbre élèves	Dépenses/Elèves	Subvention prévisionnelle
123	485,91 €	59 766,93 €
<b>Versement mensuel 2021</b>		<b>5 433,35 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'acter ces modifications,**
- **d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 09/21**

**Objet : Attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Monsieur Alexandre Debauges**

Où l'exposé de G.DOUARD,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à Monsieur Alexandre Debauges, dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur résidence située 34 rue du Docteur Carrez à Mornant,**
- **d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention**

A l'unanimité des membres présents et représentés.  
Mme TACCHINI ne prend pas part au vote.

**Délibération n° 10/21**

**Objet : Attribution d'une aide aux travaux de rénovation de façade dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Madame Nathalie RIVOLLIER**

Où l'exposé de G. DOUARD,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'attribuer une subvention d'un montant de 3000 € à Madame Nathalie RIVOLLIER dans le cadre de travaux d'amélioration et de rénovation de la façade de la propriété située 9 Impasse du Verdelet à Mornant,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 11/21**

**Objet : Attribution d'une aide aux travaux de rénovation de façade dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Monsieur Guy VERGUIN**

Oùï l'exposé de G. DOUARD,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'attribuer une subvention d'un montant de 2895.75 € à Monsieur Guy VERGUIN dans le cadre de travaux d'amélioration et de rénovation de la façade de la propriété située 6 rue Bourchanin à Mornant,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 12/21**

**Objet : Acquisition terrain FOREST-VIAL**

Oùï l'exposé de JF. FONTROBERT ,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'acquérir la parcelle cadastrée section BB 35, sise lieu-dit la Trillonière, d'une superficie de 992 m<sup>2</sup>,**
- **d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique d'acquisition et toutes pièces afférentes à cette affaire,**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 13/21**

**Objet : Proposition travaux d'abattage de bois pour l'année 2021**

Oùï l'exposé de JF. FONTROBERT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté**
- **d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 14/21**

**Objet : Convention de groupement de commandes entre les communes de Beauvallon, Chabannière, Orliénas, Rontalon, Saint André-la Côte, Saint Laurent d'Agnny, Soucieu en Jarrest, Taluyers et la commune de Mornant**

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'approuver le projet de convention de groupement de commandes entre les communes de Beauvallon, Chabannière, Orliénas, Rontalon, Saint André-la Côte, Saint Laurent d'Agnny, Soucieu en Jarrest, Taluyers, et la Commune de Mornant pour la réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration, de restructuration de la voirie/réseaux sur le territoire de la communauté de Communes,**
- **d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier,**
- **d'autoriser La commune de Mornant à signer le marché de voirie, pour le compte des autres communes membres du groupement,**
- **d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à prendre la décision d'accepter ou non la proposition de reconduction de la convention de groupement précitée, à condition que les dispositions contractuelles restent inchangées.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fin de la séance : 21h21

Mornant, le 27 janvier 2021

Le Maire,  
Renaud PFEFFER